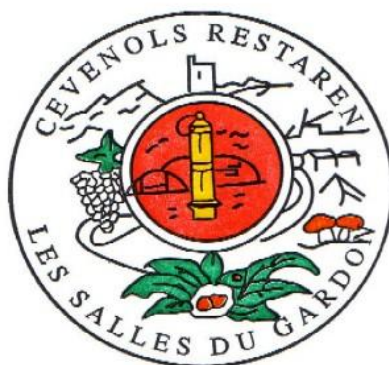


# La collecte des Encombrants en porte à porte

## REGLEMENT



## Commune de LES SALLES DU GARDON

Mairie LES SALLES DU GARDON

Hôtel de ville

1 Rue Jean Delpuech

30110 LES SALLES DU GARDON

Tel : 04 66 34 19 73

## **La collecte des encombrants en porte à porte**

### ***I. Définition des encombrants***

Tous les objets encombrants dont les personnes veulent se débarrasser en déchetterie afin d'y être recyclés, valorisés.

En complément et pour les personnes ne pouvant pas apporter leurs encombrants jusqu'à la déchetterie, la mairie des Salles du Gardon, à dater du 11 juillet 2022 a prévu un service alternatif et gratuit d'enlèvement de ces déchets.

### **Déchets encombrants acceptés à la collecte :**

- Gros appareils électroménagers (réfrigérateurs, four, lave-linge, etc....)
- Sommiers et matelas
- Meubles, canapés et autres mobiliers
- Planches et objets en bois
- Objets métalliques
- Autres objets encombrants provenant de la consommation courante des ménages et dont le poids n'excède pas 50kg.

### **Déchets encombrants interdits à la collecte :**

- Les déchets de faible importance pouvant être normalement collectés dans les poubelles
- Déchets végétaux
- Terre, gravats et résidus de travaux
- Déchets des professionnels
- Carcasses de véhicules et pièces automobiles, moto, scooter...
- Vitre, miroir, pare-brise, objets contondants
- Porte, portail et encadrement
- Bâches de piscine
- Cuves à fuel...
- Amiante et dérivé
- Déchets dangereux (pot peinture, bidons d'huile, batteries)
- Bouteilles de gaz
- Vêtements
- pneus
- Tous autres déchets ne rentrant pas dans la liste des encombrants acceptés.

A l'énumération des déchets interdits de collecte, le secrétariat de mairie peut ajouter un encombrant à cette liste qui n'est pas exhaustive.

## **II. Présentation des déchets à la collecte (porte à porte)**

- Le point d'enlèvement est situé sur l'espace public devant ou au plus près de l'adresse indiquée.
- Le volume des encombrants ne doit pas dépasser 2m3.
- Les encombrants ne doivent pas présenter de danger lors de la manipulation ou durant leur présence sur la voie publique.
- Les encombrants restent sous la responsabilité du déposant jusqu'à leur enlèvement.
- Aucun encombrant ne devra être sorti sur le domaine public sans rendez-vous préalable. Il sera considéré comme dépôt sauvage et pourra être verbalisé.

## **III. Quand déposer sur la voie publique**

Ils seront déposés sur le trottoir ou au bord de la voie publique la veille du jour de ramassage après 19h ou avant 5h le jour même. Le ramassage aura lieu tous les lundis. La fréquence des passages pourra être modifiée si besoin est.

Rappel : Ce service est strictement réservé aux particuliers n'ayant pas la possibilité de transporter leurs déchets encombrants à la déchetterie.

## **IV. Comment bénéficier du service ?**

Il vous suffit de téléphoner au 04 66 34 19 73 aux heures d'ouverture de la mairie et un rendez-vous sera fixé au lundi suivant la demande.

Les informations suivantes vous seront demandées :

- Nom/Prénom
- Adresse précise
- N° de téléphone
- Liste précise des objets à collecter (très important)

### **Important :**

***A dater de ce jour, il est interdit de déposer des encombrants près des containers.***

